LES ARCHIVES DES AUGUSTINES : AU-DELÀ DE LA TRANSMISSION D'UN PATRIMOINE EXCEPTIONNEL

PAR:

François Rousseau Historien et archiviste du Monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec

L'encre la plus pâle est encore préférable à la meilleure des mémoires. Proverbe chinois

Repères historiques

Au cours des dernières années, le projet de *Lieu de mémoire habité* des Augustines a déjà fait l'objet de plusieurs reportages écrits et télévisés. Au bénéfice des personnes de l'assistance qui seraient peut-être moins familières avec ce projet, je voudrais d'abord fixer quelques repères. L'Hôtel-Dieu de Québec a été fondé en France en 1637 par Marie de Vignerot, duchesse d'Aiguillon, et les Hospitalières de Dieppe. Arrivées en Nouvelle-France deux ans plus tard, les trois religieuses désignées pour cette fondation missionnaire ont établi leur première résidence à Sillery, près de celle des Jésuites et des peuples autochtones qu'elles venaient christianiser. Cet hôpital, que l'on a transporté à Québec sur son site actuel en 1644, est traditionnellement désigné comme le premier monastère-hôpital en Amérique au nord du Mexique. Hôpital missionnaire puis hôpital civil et militaire, hôpital universitaire depuis 1855, l'Hôtel-Dieu s'est développé au rythme de la science et des besoins des malades. Les Augustines ont aussi fondé au Québec onze autres monastères-hôpitaux, si bien qu'à la veille de la Révolution tranquille, elles comptaient parmi les trois plus importantes communautés de soignantes du Québec.

La naissance d'un projet

Dans les années florissantes, l'Hôtel-Dieu a compté jusqu'à 225 professes actives auprès des malades. Quand je me suis présenté aux Archives, jeune étudiant en histoire en 1969, elles étaient 172; plusieurs travaillaient encore à l'hôpital et leur va-et-vient animait les corridors. Elles ne sont plus que 26 aujourd'hui : 16 au monastère et 10 à l'infirmerie communautaire située à l'Hôpital Général. La diminution des vocations, dont on perçoit des signes dès 1950 à l'Hôtel-Dieu, a atteint toutes les communautés. Six des douze monastères sont aujourd'hui fermés, mais comme l'écrivait sœur Lise Tanguay en 2004, pour les Augustines, « la gestion proactive de la décroissance allait paradoxalement se

muer en tremplin vers l'avenir et le dossier du patrimoine serait le déclencheur de cette mutation¹ ».

L'avenir du patrimoine matériel et immatériel de la communauté fondatrice de l'hospitalisation au Québec a fait l'objet d'une longue réflexion et de nombreuses discussions aux chapitres généraux de l'Ordre depuis 1990. En janvier 2001, le site de l'Hôtel-Dieu de Québec a été désigné comme lieu d'accueil du regroupement des archives, des livres anciens et des collections de tous les monastères des Augustines du Québec. Plusieurs années d'études et de démarches seront encore nécessaires pour définir précisément le projet, assurer la partie de son financement public et créer la fiducie d'utilité sociale qui sera la dépositaire de ce patrimoine et le gardien de la volonté des religieuses. Tel qu'il a gagné en maturité et qu'il s'est cristallisé, le projet, désigné aujourd'hui comme *le monastère des Augustines*, comprend, outre la conservation et la mise en valeur du patrimoine, un volet hébergement-ressourcement et un espace dédié au Centre Catherine de Saint-Augustin. Adapter un monastère du 17^e siècle à une nouvelle vocation présente de nombreux défis et nécessite d'importants travaux de mise aux normes. Cette étape, qui vient de commencer, devrait se poursuivre jusqu'en 2015.

La mémoire est au cœur de tout le projet

La mémoire est partout au monastère; elle est dense, elle nous entoure de toute part. Immatérielle, nous nous sommes empressés de la consigner auprès des religieuses avant que le temps ne l'emporte irrémédiablement. Mémoire des lieux, des marches creusées par le passage du temps, des rampes d'escalier patinées par le combien de mains de postulantes pressées ou de professes revenant fourbues de leur service au chevet des malades. Mémoire de la lumière, qui joue à donner l'heure sur le plancher du corridor, celle du plancher dont la voix à chaque pas nous rappelle que nous sommes dans un lieu de silence. Mémoire des tableaux chronologiques alignés sur les murs du corridor du noviciat, qui égrènent le nom de toutes les religieuses depuis la fondation. Mémoire de la terre du jardin, des objets qu'elle nous a conservés et des aménagements paysagers dont elle s'est parée; mais surtout de celle du cimetière où reposent près de 600 religieuses depuis la fondation. Mémoire des événements, grands et petits, tragiques ou festifs, enregistrés dans les documents conservés précieusement et transmis d'archiviste en archiviste jusqu'à nos jours et sans lesquels il n'y aurait qu'amnésie. Tout, au monastère, rappelle aux religieuses qu'elles sont inscrites dans un plan qui les dépasse et cette mémoire, ce sentiment d'appartenance, n'est pas moins forte dans les autres monastères d'augustines, bien qu'ils soient moins anciens.

Une mémoire vivante : archives et collections

_

¹ LiseTanguay, amj, « Un passé qui a de l'avenir ». Colloque international, CELAT, 2004, p. 2.

Gardien de la mémoire organique et consignée des Augustines, le service d'archives est aussi le détenteur des clés de la continuité puisqu'« aucune institution ne peut se donner une vision ancrée dans l'histoire sans avoir recours à ce qu'elle a pensé, dit, écrit et fait hier »². Le projet a donc déjà engendré une petite révolution au monastère où, traditionnellement, archives et collections ont fonctionné en vases clos. Pendant longtemps, en effet, l'exposition des trésors accumulés, surtout si les objets provenaient d'éminents donateurs ou bénéficiaient d'attributions prestigieuses, se suffisait à ellemême. C'était l'époque du *trésor monastique*³.

Le projet de lieu de mémoire a suscité une nouvelle dynamique, fondée sur l'existence d'un réseau neuronal dense entre archives et collections, qui sont ensemble mobilisées au service de l'histoire et de la mémoire des Augustines. Objets et documents ne se sont-ils pas au final constitués en concomitance, les premiers résultants de gestes, de décisions ou d'événements dont les seconds conservent la trace? Les documents s'afficheront aussi davantage; qu'il s'agisse d'expositions propres au service ou de *documents-objets* suffisamment denses pour être mis en valeur hors de leur fonds.

Où en sommes-nous aujourd'hui?

D'ici la réalisation de l'objectif final, soit la réunion dans les ailes anciennes du monastère de l'Hôtel-Dieu des archives, des livres anciens et des collections des douze monastères, il reste plusieurs étapes à franchir. Les monastères sont actuellement responsables de la mise à niveau de leurs inventaires alors que le conseil général de la Fédération des Augustines s'occupe de ses propres archives et supervise le travail d'inventaire des fonds des monastères déjà fermés, ceux de Montmagny, Saint-Georges de Beauce, Gaspé et Lévis. Il est entendu qu'au moment du transfert des archives définitives d'un monastère, les documents ainsi que les livres anciens devront être prêts à occuper leur place sur les rayons et qu'ils seront immédiatement utilisables par les chercheurs. Le délai nécessaire à la réalisation et à l'implantation du Centre d'archives devrait permettre cette mise à niveau.

L'étalement des fondations dans le temps, soit de 1639 à 1955, l'indépendance des monastères jusqu'à la création d'une Fédération en 1957 et l'initiative des archivistes ont donné lieu à une certaine diversité dans les plans de classification et, là où on en utilise, des progiciels de traitement, Arca et Documentik par exemple. Un effort de

² Robert Garon, « Vivre dans le changement », dans Louise-Arguin Gagnon et Jacques Grimard, dir. *La gestion d'un centre d'archives. Mélange en l'honneur de Robert Garon*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 2003 : 54.

³ Guillaume Savard, Les origines d'un trésor monastique. Le Musée du Monastère des Augustines de l'Hôpital Général de Québec. 1930-2005. Québec, Monastère des Augustines de l'Hôpital Général.

systématisation a donc été entrepris, il y a une dizaine d'années, à l'intention des services qui souhaitaient en profiter. On peut donc dès maintenant prévoir que le système de gestion informatique des archives du lieu de mémoire devra gérer plusieurs systèmes de classification et un nombre élevé de fonds privés de religieuses. Enfin, compte tenu du travail réalisé dans le passé, aucune recommandation n'a pour le moment été faite concernant l'élimination des doublons, ces documents qui peuvent se retrouver dans plus d'un monastère ou dans tous à la fois. Pour éviter les erreurs ou les accidents de parcours, cette étape sera probablement réalisée lors de la préparation finale des documents pour le déménagement au lieu de mémoire.

Il appartient aussi aux monastères de dresser l'inventaire de leurs livres anciens, de les cataloguer selon un système uniforme et de les verser dans un répertoire informatique unique qui préservera néanmoins la spécificité de chacune des collections. Le recours général au système de classification décimale Dewey facilite cette étape. Aucun *terminus ad quem* n'a été proposé pour le moment. Adopterons-nous l'an 1800 comme le projet d'inventaire des imprimés anciens du Québec (IMAQ), 1850 ou 1900? La décision reste à venir; mais il est certain que les éditions postérieures à 1850 sont plus facilement accessibles. Pour les collections d'ouvrages de références, en particulier dans les domaines de la médecine et des sciences infirmières, les échanges de listes entre archivistes facilitent l'élagage. Le moment viendra, cependant, où il faudra faire des choix difficiles, sinon de douloureux deuils. Le travail se poursuit donc partout, mais compte tenu de ce qui précède, il paraît difficile à l'heure actuelle de dresser le tableau complet de la situation. À l'été 2006, les archives des monastères étaient évaluées à 600 mètres linéaires et les livres anciens à 350 mètres linéaires.

L'acquisition des fonds

Contrairement à une congrégation à supérieure générale, les monastères des Augustines sont administrativement indépendants les uns des autres. Le fonctionnement de la Fédération, créée en 1957 à l'instigation du Vatican pour faciliter l'adaptation aux changements sociaux qui s'annonçaient au Québec, présente une certaine analogie avec la situation canadienne quant au partage des champs de compétences. Il appartient donc à chaque monastère de décider du moment du transfert de ses collections en fonction des ressources humaines et financières requises pour les conserver sur place et de la décision des chapitres généraux de 2005 et 2010, à l'effet que les monastères des Augustines regrouperont leurs archives et collections en vue d'être gérées et mises en valeur au lieu de mémoire des Augustines.

Outre les étapes qui relèvent des archivistes, bien des questions restent à régler d'ici-là, dont celles des contrats, du caractère potentiellement sensible de certains documents, des

autorisations ecclésiales ou de l'accord du ministre de la Culture et des Communications, nécessaire quand les biens sont classés. Pour le moment, quelques scénarios de situations sont évoqués.

Dans le premier, le monastère est prêt à procéder dès maintenant au regroupement et à la cession de ses archives et collections à la fiducie du Patrimoine Culturel des Augustines, qui se chargera de les gérer et de les mettre en valeur. Second cas de figure, celui du monastère ne disposant plus des ressources humaines et matérielles et financières requises pour gérer lui-même son patrimoine culturel, mais qui souhaite en demeurer propriétaire pour le moment. Par contrat, la fiducie prendrait alors les mêmes engagements que s'il était propriétaire de ce patrimoine, mais il les exercera cette fois à titre de gestionnaire. Troisième cas de figure, le monastère qui souhaite conserver encore un temps son patrimoine et qui dispose des ressources nécessaires pour le faire. Le regroupement définitif est alors différé dans le temps et un contrat de prêt est conclu avec la fiducie pour les documents et les objets qui seront mis en valeur dans le lieu de mémoire. Finalement, pour le patrimoine des monastères déjà fermés, la fiducie prendra les dispositions nécessaires avec le monastère d'accueil ou avec la Fédération qui en sont actuellement les dépositaires. La réflexion sur les clauses des différents contrats n'en est encore qu'à ses débuts, mais on en perçoit déjà la complexité. Le diable est dans les détails, dit-on, même s'il s'agit du patrimoine des communautés religieuses.

L'héritage des Augustines c'est d'abord : un patrimoine immobilier, dont un monastère de la fin du 17^e siècle constitue le joyau, une riche collection d'objets, de meubles et d'œuvres d'art accumulés depuis près de 375 ans et des archives qui retracent l'histoire des douze communautés, l'origine et l'évolution de notre système de santé tout autant que l'histoire des lieux où les Augustines se sont implantées.

L'héritage des Augustines c'est aussi d'avoir été les fondatrices des soins de santé au Québec; non seulement parce que trois jeunes femmes venues de Dieppe en 1639 ont ouvert un hôtel-Dieu dans la bourgade qu'était alors la colonie naissante, mais encore parce que ce scénario, répété onze autres fois de 1693 à 1955, a permis de doter plusieurs régions du Québec d'une infrastructure de soins⁴. Dans les petites communautés comme Chicoutimi en 1884, Lévis en 1892, Roberval en 1918, Gaspé en 1926, après l'église et l'école, l'arrivée d'un hôpital est un facteur supplémentaire d'enracinement et un moteur de développement.

_

⁴ Fondés par L'Hôtel-Dieu de Québec : l'Hôpital Général de Québec (1693), l'Hôtel-Dieu de Lévis (1892), l'Hôtel-Dieu de Gaspé (1926) et l'Hôtel-Dieu de Saint-Georges de Beauce (1945). – Fondés par l'Hôpital Général : l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur de Québec (1873) et l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi (1884). – Fondés par l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi : l'Hôtel-Dieu de Roberval (1918) l'Hôtel-Dieu d'Alma (1954) l'Hôtel-Dieu de Jonquière (1955) et l'Hôtel-Dieu de Dolbeau (1955). Fondé par l'Hôtel-Dieu de Lévis : l'Hôtel-Dieu de Montmagny (1951)

L'héritage des Augustines est enfin leur spiritualité. Héritières à la fois de la tradition monastique et des communautés de vie fraternelle dont Saint Augustin a été le principal législateur, l'amour de Dieu et celui du prochain en forment les assises. Elle s'incarne dans les œuvres de miséricorde envers les malades et les pauvres et dans une philosophie de soins reposant sur un engagement total envers leurs malades et un respect inconditionnel de la personne souffrante. Là se trouvent leur principale richesse et leur véritable héritage.

Lieu d'accueil, de conservation, de consultation et de mise en valeur du patrimoine mobilier et documentaire des douze monastères du Québec dans le lieu même où il a été créé et utilisé, lieu d'hébergement social, culturel et de ressourcement, *Le Monastère des Augustines* constitue à l'heure actuelle le projet québécois le plus novateur dans le domaine patrimonial.